LE VINGT NEUF MARS DEUX MIL DIX NEUF, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. François VIEILLARD, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

Mme Karine SERAIN-EVRARD donne procuration à M. François VIEILLARD

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	29/03/2019	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	21/03/2019	En exercice :	14
		Présents :	12

Madame le Maire demande au conseil municipal que soit observée une minute de silence en mémoire de Monsieur Claude-Marie Reymond conseiller municipal, décédé le 21 février 2019.

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un sujet :

-Indemnité de conseil 2018 pour le percepteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

1 COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion 2018 du receveur est identique au compte administratif 2018 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement :	316 136,70 €
Section d'investissement :	22 477,08 €

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la commune.

2 COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2018 du receveur est identique au compte administratif 2018 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Section d'exploitation :	53 609,30 €
Section d'investissement :	348 226,12 €

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement de la commune.

3 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2018 de la commune qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	733 422,45 €
Recettes :	866 336,13 €
Report exercice 2017 :	183 223,02 €
Excédent de fonctionnement :	316 136.70 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	771 436,18 €
Recettes :	1 152 974,26 €
Report exercice 2017 :	-359 061,00 €
Excédent d'investissement :	22 477,08 €

Le Conseil municipal

DECIDE de reporter les excédents 2018 sur le budget 2019.

Le vote a lieu, conformément à la réglementation, en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2018.

4 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2018 d'eau et d'assainissement de la commune qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION :

Dépenses :	47 636,81 €
Recettes :	58 369,11 €
Report exercice 2017 :	337 493,82 €
Excédent d'exploitation :	348 226,12 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	2 008 061,48 €
Recettes :	1 745 860,09 €
Report 2017 :	315 810,69 €
Excédent d'investissement :	53 609,30 €

Le conseil municipal

DECIDE de reporter les excédents 2018 sur le budget 2019.

Le vote a lieu, conformément à la réglementation, en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif d'assainissement 2018.

5- LES TAXES LOCALES 2019

Madame le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter cette année les trois taxes (TH TFb et TFnb), qui restent aux taux suivants :

Taxe d'habitation :	14,62%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41,24 %

Produit prévisionnel total pour 2019 : 531 335,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

6 AFFECTATION AU COMPTE 1068

Le conseil municipal décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement du budget d'investissement 2019 de la commune la somme de 249 831,83 €.

7- LES SUBVENTIONS 2019

Madame le Maire propose :

A l'article 6574 :

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	31 767 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	200 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	100 €
Festival théâtral du Val d'Oise	550 €
Les Coquelicots	300 €
Réserves	1300 €
Total	41 407 €

et,

A l'article 657361 :

Caisse des Ecoles	8 296.30 €

A l'article 657362

CCAS	2 462.95 €

Pour : 14
Il est précisé que ces montants s'entendent sans compter tous les avantages en nature dont bénéficient les associations (aides du personnel de la commune sur le plan technique et administratif, prêt de matériel, prise en charge des consommations d'énergie etc...).
Madame Gambier rappelle la création d'une association de parents d'élèves, qui pourra, si elle le souhaite, effectuer une demande de subvention auprès de la commune. Une kermesse serait envisagée par les parents d'élèves.
Madame le Maire déplore l'absence de demande de subvention de l'association Notre-Dame de Vétheuil aussi bien auprès de la mairie qu'auprès du conseil départemental.
Madame Fossé précise que cette situation évoluera dans les prochains mois avec l'arrivée d'un nouveau trésorier, des demandes seront faites dans le cadre de la préservation du patrimoine historique que représente l'église. Elle indique également que l'association prendra à sa charge l'installation de deux bornes et chaînes devant le portail ouest de l'église afin d'éviter le stationnement de véhicules, la réparation des boules de pierre décoratives sera aussi assurée par l'association.

8 BUDGET PRIMITIF 2019
Madame le Maire présente le budget primitif de l'année 2019 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.
Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 978 483,87 €
Recettes : 978 483,87 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 926 430,00 €
Recettes : 926 430,00 €

Madame le Maire précise que les dotations 2019 sont encore en baisse, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale, les chiffres n'étaient pas encore définitifs lors de l'établissement du budget 2019. Il apparaît que cette situation entraîne une diminution des réserves de la commune.
Vote :
Pour : 14

9. REDEVANCE EAU 2019 REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019
A compter du 01/01/2019, il est proposé aux conseillers que la redevance d'eau soit fixée à : 0,62 € le m^3 et que la redevance assainissement collectif soit fixée à : 0,74 € le m^3 afin de répartir les coûts de la station d'épuration mais aussi pour garantir à la commune des subventions conditionnées à une évolution des tarifs.
Vote
Pour : 13
Abstention : 1

10 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2019
Les dépenses et les recettes 2019 s'établissent ainsi :
EXPLOITATION :
Dépenses : 412 152.05 €
Recettes : 412 152.05 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 1 074 607,22 €
Recettes : 1 074 607,22 €
Vote
Pour : 14
Concernant le raccordement au tout à l'égout, Monsieur Dufourmantel informe les conseillers qu'une partie de ces raccordements sera prise en charge par l'Agence de l'Eau, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec chaque propriétaire concerné sera signée.

11 PRIX DU REPAS DE CANTINE

Le prix du repas de cantine qui est actuellement à 4.10 € sera fixé à 4,15 € à partir du 1er septembre 2019. L'augmentation reste toujours très modérée face au coût réel du repas pour la collectivité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau tarif à compter de la rentrée de septembre 2019.

12 CONTRAT PILOTE ET MATELOT 2019 TAUX DE REMUNERATION PILOTE

Le bac fluvial entre Vétheuil et Lavacourt va reprendre ses traversées à partir du 19 avril 2019.

Madame le Maire propose de créer un poste de pilote et un poste de matelot en contrats saisonniers du 18 avril au 26 octobre 2019 rémunérés tous deux sur le grade d'adjoint technique.

Afin d'appliquer une rémunération supplémentaire pour le pilote sur les heures qui seront effectuées les dimanches et jours fériés les taux suivants sont proposés :

Dimanche taux horaire x 25 %

Jours fériés taux horaire x 50 %

Jour férié uniquement le 1er mai taux horaire x 100 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions et dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

13 CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 17H30/SEMAINE

Suite à une remarque de la préfecture et afin de régulariser, il convient de créer le poste d'adjoint technique à raison de 17h30 hebdomadaire pour la gestion du gîte communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande et dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

14 CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 17H30/SEMAINE

Suite à une remarque de la préfecture et afin de régulariser, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 17h30 hebdomadaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande et dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

15 INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Le montant de l'indemnité de conseil du percepteur s'élève à 174.51 € € brut soit 157.90 € net pour l'année 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Madame le Maire informe l'assemblée du départ du percepteur qui assurait l'intérim de ce poste, avec qui la commune entretenait d'excellentes relations.

Madame le Maire lève la séance à 23h.